

27/04/2021

## Communiqué de presse Avis de Parution - Bref 406

### Débuter en CDI : le plus des apprentis

*A l'heure où le mur des 500 000 apprentis vient d'être franchi en 2020, ce nouveau Céreq Bref décrypte les ressorts de la plus-value sur le marché du travail de ce mode de formation. Après avoir retenu deux effets de proximité liés aux formations professionnelles, les auteur-e-s comparent les premiers emplois des jeunes apprentis à ceux des sortants de la voie scolaire du CAP à la licence professionnelle. Ils analysent particulièrement le lien entre "proximités" et accès direct au CDI.*

#### **#1 : Apprentissage : des proximités "élève-entreprise-métier" plus fortes que dans la voie scolaire...**

- Une première proximité résulte du temps passé dans l'entreprise pendant la formation. Elle permet à l'employeur-maître d'apprentissage d'évaluer l'apprenti sur un temps long et à ce dernier d'embrasser les contraintes et exigences du monde de l'entreprise.
- Une deuxième proximité émane des compétences acquises en formation. S'effectuant majoritairement en situation de travail, l'apprentissage permet de développer des savoirs professionnels plus spécifiques au métier préparé. La voie scolaire est perçue comme développant des compétences plus théoriques et transversales.

#### **#2 : ... qui expliquent que le premier emploi des apprentis n'est pas celui des scolaires**

- 25 % des jeunes sortants de CAP/BEP par apprentissage obtiennent un premier emploi dans l'entreprise connue lors de la formation contre 14 % des scolaires. Pour les sortants du supérieur court les écarts sont encore plus conséquents : respectivement 46 % contre 28%.
- De plus, à tous les niveaux de diplôme, les apprentis trouvent plus souvent un premier emploi en lien avec la spécialité de leur formation. Ainsi, c'est le cas pour 69 % des Bac pro par apprentissage contre 52 % pour ceux issus de la voie scolaire.
- Au final, la combinaison maintien dans l'entreprise de formation et/ou emploi en phase avec la spécialité de formation joue plus nettement pour les apprentis que pour les scolaires.

#### **#3 : ... et qui favorisent l'accès direct au CDI pour les apprentis**

- Pour les sortants de la voie scolaire, les effets de proximité ne jouent pas sur l'accès direct au CDI : avoir un premier emploi dans une entreprise connue lors de leur scolarité ou avoir un emploi ciblé par la spécialité de formation n'engendre pas plus de recrutement en CDI.
- Pour les apprentis du secondaire au contraire, l'effet est notable : 57 % des apprentis de Bac pro qui obtiennent leur premier emploi dans l'entreprise de formation sont embauchés directement en CDI contre 37 % de ceux recrutés dans une autre entreprise. De même, 47 % des apprentis de Bac pro décrochent un premier emploi en CDI lorsqu'il est ciblé sur leur spécialité de formation contre 32 % lorsqu'il ne l'est pas.
- Pour les apprentis du supérieur court (BTS/DUT/Licence Pro), les auteurs notent un effet "générique" de l'apprentissage, puisqu'ils accèdent plus fréquemment à un CDI dès leur premier emploi même quand celui-ci n'est ni dans l'entreprise formatrice ni dans un emploi ciblé par leur formation.

*Le double effet de proximité généré par l'apprentissage entre l'apprenti et l'entreprise et entre la spécialité de formation et le métier, remplit donc une fonction de pré-recrutement en CDI bien supérieure à celle mesurée pour les sortants de la voie scolaire. Au-delà d'objectifs chiffrés, les politiques publiques doivent surtout tenir compte de l'efficacité de l'apprentissage fondée sur ce double effet de proximité. Toutefois, si ces proximités sont indispensables pour procurer un avantage aux apprentis du secondaire, elles ne le sont pas pour ceux du supérieur court. Pour ces derniers, le fait même d'avoir choisi la voie de l'apprentissage leur apporte un plus sur le marché du travail qui ne dépend ni d'être resté dans l'entreprise formatrice, ni d'avoir un emploi en lien direct avec leur formation. Ainsi, ces derniers seront mieux protégés en cas de conjoncture défavorable.*

### [Débuter en CDI : le plus des apprentis](#)

Thomas Couppié, Céline Gasquet

Céreq Bref n°406, 2021, 4p.

---

#### **Derniers Céreq Brefs parus :**

Bref 405 - [Des reconversions aux transitions : un nouvel âge des mobilités professionnelles ?](#)

Bref 404 - [Les formations à l'entrepreneuriat ont-elles un effet sur l'insertion professionnelle ?](#)

Bref 403 - [Emploi, enfant et aspirateur : quelles évolutions chez les jeunes couples depuis 2005 ?](#)

---



#### **Céreq Depuis 1971 |**

Mieux connaître les liens formation – emploi – travail,  
Un collectif scientifique au service de l'action publique.

*Établissement public national sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé de l'emploi.*

+ d'infos & tous les travaux  
[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)



**Contact presse : PIERRE HALLIER**

[pierre.hallier@cereq.fr](mailto:pierre.hallier@cereq.fr)

+33 (0)4 91 13 28 48